



## INFO-NÉGO LOCALE

No 2 (1718)

Le 9 août 2018

### Le dépôt patronal... Ouf ça fait mal!

Lors de notre dernière assemblée générale du 17 juillet 2018, vous avez mentionné clairement l'importance de protéger vos acquis et améliorer vos conditions de travail.

Les litiges et les enjeux portent principalement sur les points suivants :

- Stabilité et prévisibilité de l'horaire de travail sous toutes ses formes;
- Flexibilité et mobilité de la main-d'œuvre;
- Notion de quart de travail à titre indicatif;
- Vacances;
- Traitement équitable au niveau du processus de sélection.

Bien évidemment, l'Employeur semble tenir à ses demandes...

Soyez assurées que votre syndicat travaille fort pour expliquer à l'Employeur que la flexibilité, la mobilité et le déplacement ne sont en aucun cas des mesures acceptables par les infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval.

**Dans le cadre de la mobilisation, le Syndicat vous demande d'être prêtes à toutes éventualités.**

L'été tire à sa fin, la date butoir de la fin des négociations des dispositions locales approche. Le Syndicat à l'intention de défendre, protéger et améliorer les conditions de travail de ses membres.

La négociation des dispositions locales est une belle occasion pour préserver et bonifier vos conditions de travail.

Dans l'éventualité où il serait impossible de conclure une entente de principes conforme à vos attentes et aux mandats reçus de votre part, un processus de médiation – arbitrage entre les deux parties sera à considérer...

Votre équipe de négo,

*Nouria Kaced*

Administratrice responsable de la négociation locale

*Francis Gilbert*

Conseiller et porte-parole pour la négociation locale